

Image not found or type unknown



Acheter un bien à 2 sans

Par **blues1107**, le **21/10/2016** à **11:11**

Bonjour,

Dans le cadre d'un achat de bien entre 2 personnes qui ne sont ni mariés ni pacsés et qui ont des enfants de part et d'autres d'une première union.

Comment cela se passe t'il lors de la succession lorsque l'un des 2 décède ?

merci à vous

cdlt

Par **youris**, le **21/10/2016** à **13:08**

bonjour,

les enfants du défunt héritent de sa part dans le bien indivis et se retrouvent en indivision avec l'autre indivisaire.

salutations